

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	24	29

N° 127/2019

OBJET : Mutualisation du service matériel fête – participation financière au titre de l'année 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ ;

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE ;

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENZA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SMIVOM de la Mouillonne avait mis en place un service de prêt de matériel Fêtes qui consistait en la mise à disposition de matériel suivant : Podium, barnums, tables, chaises, bancs, grilles, barrières.

Suite à la fusion, la CCBA a maintenu le principe d'une gestion mutualisée de cette prestation pour toutes les communes membres de la CCBA. En contrepartie, les communes s'acquittent d'une participation financière calculée en fonction du nombre d'habitants.

Il convient aujourd'hui de fixer le coût du service à répartir entre les communes bénéficiaires au titre de l'année 2019, à partir des éléments financiers issus de l'exercice 2018.

Le coût global du service est de 34 277,32 € et couvre les postes suivants : masse salariale (temps de travail du personnel affecté sur cette mission tant pour la gestion administrative des réservations que pour la mise en œuvre technique), charges à caractère général et achat de matériel.

Comme pour l'année 2018, il est proposé que la CCBA prenne en charge 30 % du coût du service au titre de ses propres besoins et pour une quote part du renouvellement du matériel, soit 10 283,20 €.

Le montant à répartir entre les 19 communes est de 23 994,12 €. La répartition s'effectue au prorata de la population municipale connue au 1^{er} janvier 2019, selon le tableau suivant :

COMMUNE	Population municipale 2019	Participation 2019
AUTERIVE	9 584	7 342.97 €
LAGARDELLE SUR LEZE	2 992	2 292.38 €
CINTEGABELLE	2 899	2 221.12 €

LE VERNET	2 758	2 113.09 €
VENERQUE	2 554	1 956.80 €
MIREMONT	2 437	1 867.15 €
BEAUMONT SUR LEZE	1 557	1 192.93 €
GAILLAC TOULZA	1 250	957.71 €
GREPIAC	988	756.98 €
CAUJAC	836	640.52 €
LAGRACE DIEU	578	442.85 €
GRAZAC	576	441.31 €
MAURESSAC	512	392.28 €
PUYDANIEL	493	377.72 €
AURAGNE	429	328.69 €
LABRUYERE DORSA	277	212.23 €
ESPERCE	253	193.84 €
AURIBAIL	207	158.60 €
MARLIAC	137	104.97 €
TOTAL	31 317	23 994.12 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à la majorité avec 28 voix POUR et 1 ABSTENTION,

APPROUVE la participation des communes, au titre de l'année 2019, pour le financement du service mutualisé matériels fêtes tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS